

Avertissement aux visiteurs

Le Jardin collectif du Chant des Cailles est installé sur un terrain appartenant à la scl. Le Logis. Il est géré par un collectif de jardiniers.

La zone des potagers collectifs est librement accessible au public, de 7 à 22h, dans l'espace de détente et les sentiers, moyennant le respect des règles de police susceptibles de s'appliquer à des espaces privés accessibles au public et le respect des règles suivantes :

- pour des raisons d'hygiène, la présence des chiens n'est pas autorisée, sauf dans le chemin de promenade entourant l'ensemble du Champ;

- les visiteurs (adultes et enfants) qui ont accès au jardin collectif le font à leurs risques, sachant que le lieu est dédié à la culture potagère, ce qui implique notamment l'usage d'outils pouvant être dangereux pour les jeunes ou les personnes non expérimentées ;

- les enfants de moins de 7 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'au moins un de leurs parents ou de la personne à la surveillance de laquelle ils ont été confiés.